



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

 NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

Objet : Temps des Fêtes - Partez l'esprit tranquille !

La Sûreté du Québec offre ses meilleurs vœux à la population et rappelle aux nombreux citoyens qui débutent leurs vacances du temps des Fêtes quelques précautions à prendre, tant sur la route qu'à la maison, pour que les Fêtes demeurent la période de réjouissances qu'elle devrait être.

Adaptez votre conduite aux conditions hivernales

Plus que jamais, les usagers de la route doivent adapter leur conduite aux conditions hivernales et respecter les règles de sécurité de base. Réduire sa vitesse, conserver une distance sécuritaire entre les véhicules, bien déneiger son véhicule et s'assurer que ce dernier est bien équipé pour l'hiver sont des précautions essentielles.

Notons qu'en vertu de l'article 330 du Code de la sécurité routière, le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou pas entièrement dégagée.

Conséquemment, les policiers pourraient émettre des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste est excessive, compte tenu des conditions routières, et ce, même si ce dernier respecte la limite indiquée sur les panneaux routiers.

Prévoyez vos déplacements

L'augmentation des déplacements sur les routes et les conditions hivernales difficiles augmentent les risques de collisions mortelles ou avec blessés. C'est pourquoi il est impératif de prévoir adéquatement ses déplacements pour arriver à destination sain et sauf, et ce, en respectant les lois et la signalisation routière.

Prévoir ses déplacements, c'est également s'assurer d'être en bon état pour conduire. Si vous manquez de sommeil, ne conduisez pas car la fatigue peut affaiblir considérablement votre capacité de conduite.

Célébrez sans dérapier !

Les sanctions sont sévères pour ceux qui choisissent de conduire lorsqu'ils sont sous l'influence de l'alcool ou des drogues. Si votre capacité de conduite est affaiblie, ayez recours aux solutions de rechange existantes, soit les services de raccompagnement, le conducteur désigné, le taxi, le transport en commun ou l'hospitalité d'un proche.

Des contrôles routiers ont présentement lieu dans toutes les régions du Québec, dans le cadre de l'opération VACCIN (Vérification accrue de la capacité de conduite – Intervention nationale). Cette opération est menée conjointement par tous les services de police québécois, en collaboration avec l'Association des directeurs de police du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec.

Abonnez-vous aux comptes [Facebook](#) et [Twitter](#) de la Sûreté du Québec. Des messages de prévention, des capsules vidéo et des suivis de contrôles routiers en direct y sont diffusés jusqu'aux Fêtes.

La prévention, c'est aussi à la maison !

Si vous quittez la maison pour une période prolongée, il est fortement recommandé d'utiliser des dispositifs qui laisseront croire que vous y êtes pour dissuader des voleurs potentiels.

Vous pouvez par exemple utiliser une minuterie pour faire fonctionner les lumières et la radio pendant votre absence, faire déneiger votre entrée ou demander à un voisin de recueillir votre courrier.

Au nom de l'ensemble de son personnel, la Sûreté du Québec vous souhaite de joyeuses Fêtes !

- 30 -

Service des communications avec les médias
Sûreté du Québec
Montréal
514 598-4848
www.sq.gouv.qc.ca